

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
1 avril 2025

PUBLIE LE : 11 AVR. 2025

Délibération n°250401-1 Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par la Présidente le dix-neuf mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Emmanuelle RAMPAZZO**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 1 AVRIL 2025

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, PRESIDENTE
José DESTANG, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

ABSENTS EXCUSES

Pouvoirs Néant

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur du Pôle culturel et sportif d'Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
Délégués présents	:	8
Pouvoirs	:	0
Délégués comptant pour le vote	:	8

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23,

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 13 mars 2025 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

DECISION N° 2025-02

OBJET : Vente de Mocktails pour la soirée « Apéro Love » de la Saint-Valentin au Musée le 14 février 2025

Il a été décidé de fixer le tarif du Mocktail au prix de 5,00 €.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

DECISION N° 2025-03

OBJET : Marché MP25A - Prestation de mise en œuvre et suivi d'une stratégie de relations presse dans le cadre de l'exposition temporaire « Maisons de plaisance des environs de Paris, de Louis XIV à Napoléon III »

Il a été décidé :

. de faire procéder à la mise en œuvre et suivi d'une stratégie de relations presse par la société Agnès Renault Communication, sise 26 rue du Pont Louis Philippe 75004 Paris.

Durée du marché : allant de novembre 2024 à septembre 2025.

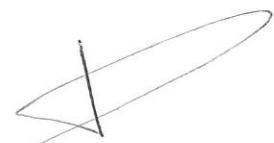
Montant : 9 976 euros HT, soit 11 971,20 euros TTC.

. de signer le marché MP25A afférent.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Fait à Marly-le-Roi *8 avril 2025*

Transmis en préfecture et affiché le *11 AVR. 2025*



José DESTANG
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme



Emmanuelle RAMPAZZO
Présidente du Syndicat Intercommunal